



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.389**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28361- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓ 

**OBJET : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'ATTRIBUTION DE  
MANDATS SPECIAUX POUR DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.05

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

JB

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Martine FENESTRAZ

**Nomenclature** : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

**Politique Publique** : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'ATTRIBUTION DE  
MANDATS SPECIAUX POUR DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conduit une politique de relations internationales lui permettant, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être un opérateur en matière de gestion municipale d'autre part, et enfin, de jouer le rôle d'ensemblier au service des acteurs du territoire : universités, entreprises, associations.

Par délibération précédente, le Conseil municipal a donné mandat spécial à Martine Fenestraz pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence à l'occasion du marché ombro-provençal de Tübingen.

Elle sera accompagnée d'un fonctionnaire territorial.

Le déplacement jusqu'à Tübingen, se fera en avion, en classe économique puis en taxi. Le coût estimatif prévisionnel du billet unitaire est de 400 euros.

La prise en charge des billets d'avion se fera par paiement direct de la ville d'Aix-en-Provence.

Les frais de nuitées et de restauration seront pris en charge par la ville de Tübingen

Le remboursement des frais de repas et de nuitées éventuels et supplémentaires de l'élu se fera au coût réel sur présentation d'un état de frais et des justificatifs de dépenses. L'hébergement se fera dans un hôtel de catégorie 4 étoiles au plus.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées du fonctionnaire se fera sur la base forfaitaire de 164 euros par jour sur place selon le barème défini par le Ministère des finances pour les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Ce forfait sera réduit des montants pris en charge par la ville partenaire.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais dans le cadre des mandats spéciaux confiés par le Conseil municipal.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.
- **DIRE** que les frais correspondants seront imputés sur la ligne de crédits 92048 6251 1440, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.389 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'ATTRIBUTION  
DE MANDATS SPECIAUX POUR DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**